

**ICADE SA**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION  
D' ACTIONS ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCES AU  
CAPITAL EN VUE DE REMUNERER DES APPORTS EN NATURE  
CONSENTIS A LA SOCIETE ET CONSTITUES DE TITRES DE CAPITAL OU  
DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL**

**(Assemblée générale mixte du 22 avril 2022 –18<sup>ème</sup> résolution)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine

**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS  
ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCES AU CAPITAL EN VUE DE  
REMUNERER DES APPORTS EN NATURE CONSENTIS A LA SOCIETE ET  
CONSTITUES DE TITRES DE CAPITAL OU DE VALEURS MOBILIERES DONNANT  
ACCES AU CAPITAL (Assemblée générale mixte du 22 avril 2022 - 18<sup>ème</sup> résolution)**

**ICADE SA**  
27, rue Camille Desmoulins  
92130 Issy-les-Moulineaux

A l'assemblée générale mixte de la société ICADE SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration des pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social lorsque les dispositions de l'article L.22-10-54 du code de commerce ne sont pas applicables, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital au jour de la présente assemblée. Ce montant s'impute sur le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la vingtième résolution de l'Assemblée générale du 23 avril 2021.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente assemblée la compétence pour décider une émission. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur l'émission proposée et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

**ICADE SA**

***Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des rapports en nature consentis à la société***  
***Assemblée générale mixte du 22 avril 2022 – 18<sup>ème</sup> résolution***

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 24 mars 2022

Les commissaires aux comptes

**MAZARS**

---

DocuSigned by:  
*Johanna Darmon*  
EAC2FEFC31074R8  
GILLES MAGNAN ET JOHANNA DARMON

---

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

LIONEL LEPETIT

---